



Les points importants du Conseil communal du jeudi 28 mai 2020

Mission d'étude pour le réaménagement de la place de Saint-Job - Exercice 2020 - Approbation de la dépense, des documents du marché et des modes de passation

Ce point concerne la désignation du bureau d'études à qui la Commune va confier une mission d'intégration architecturale, d'urbanisme et de mobilité. Thibaud Wyngaard, Échevin des Travaux (Ecolo) a rappelé que ce projet bénéficiait d'un subside de la Région à hauteur de 200.000 € et que l'objectif était de rendre la place plus conviviale en tenant compte des demandes des commerçants en termes de stationnement et de la STIB par rapport à la vitesse commerciale des transports en commun. *"Sans oublier la mobilité douce et le fait de travailler en étroite concertation avec les commerçants et les riverains. Raison pour laquelle le volet participatif prévoit au minimum 5 réunions publiques tout au long du processus"*. Du côté de l'opposition, Bernard Hayette (Chef de groupe PS) a relayé la crainte des commerçants de voir leurs clients fuir par manque de places de parking pour se garer et s'est demandé s'il était bien raisonnable d'engager une telle dépense à un moment où la crise du Covid a créé beaucoup d'incertitudes au niveau des finances communales. Thibaud Wyngaard a souligné qu'il fallait investir dans cette place et se lancer avec grand enthousiasme dans ce processus et cette étude. *"Actuellement, la place est un énorme parking à ciel ouvert, une situation qui est loin d'être parfaite. En ce qui concerne le parking, la Commune a créé deux parkings supplémentaires à proximité de la place, qui s'ajoutent aux places de parking disponibles autour de la place et avenue Prince de Ligne"*. Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a tenu à insister sur le fait d'avoir un vrai processus participatif et a demandé que ce réaménagement de la place améliore bien l'esthétique et la mobilité dans le quartier. Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) a, quant à lui, souhaité savoir si ce marché offrait l'opportunité d'avoir plusieurs projets avec des variantes ou un projet unique car il juge intéressant de pouvoir soumettre les options aux habitants et commerçants afin d'avoir un vrai débat avec ceux-ci. L'Échevin a répondu que le bureau d'études soumettra plusieurs scénarios possibles qui pourront ensuite être discutés avec les publics concernés par ce projet. Côté majorité, Diane Culer (Cheffe de groupe MR) s'est réjouie de ce projet avec notamment la mise aux normes des arrêts STIB pour les rendre accessibles aux PMR, l'amélioration de la vitesse commerciale du tram 92 et la future convivialité de la place qui va renforcer l'attractivité des commerces. Toujours côté MR, Béatrice Fraiteur a voulu savoir pour quand le résultat de cette étude était attendu. L'Échevin a précisé que cette étude allait prendre plusieurs mois et donc que les résultats étaient attendus pour fin 2020 ou début 2021. Même enthousiasme pour ce projet partagé du côté d'Ecolo par Laurence Vandeputte et Pierrot Desmet (Chef de groupe) où ce dernier a fait observer qu'il était aussi important de tenir compte dans ce dossier des nombreuses problématiques du passé rencontrées par les habitants, les utilisateurs de la place, les commerçants ou encore les maraîchers confinés dans un balai de voitures. Après avoir salué l'aide financière substantielle apportée par la Région via la STIB, le Bourgmestre Boris Dillière (MR) a conclu en soulignant qu'il était

important que la Commune porte ce projet et qu'elle soit ambitieuse pour cette place. "Il faut faire d'une place une place !". Point approuvé à l'unanimité.

Covid-19 - Gestion du stationnement payant - Soutien aux commerçants dans le cadre de la crise

Cette mesure, décidée en concertation avec les commerçants, fait partie des nombreuses mesures prises pour soutenir le commerce local et est d'application jusqu'au 30 juin. *"Avec cette mesure qui est unique en région bruxelloise, nous sommes un petit peu en marge de la législation régionale mais cette mesure s'inscrit dans un contexte exceptionnel dû à la crise sanitaire. Les dispositifs mis en place dans les commerces impliquant un temps plus long pour effectuer une petite course, le passage du quart d'heure à la demi-heure nous semblait dès lors justifié"*, a commenté Thibaud Wyngaard, Échevin de la Mobilité (Ecolo). Du côté de l'opposition, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) a fait observer que les personnes qui payent une heure de stationnement perdent le bénéfice du quart d'heure ou de la demi-heure gratuite. Il demande dès lors qu'une réflexion soit menée sur la progressivité naturelle du coût du stationnement. Compte tenu du fait que les commerçants auront encore besoin d'un coup de pouce après l'été et que le changement de la programmation des horodateurs a un coût, Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a demandé à ce que le Collège examine les voies pragmatiques pour maintenir cette mesure au-delà du 30 juin. Côté PS, Cédric Norré a relevé la problématique de l'hygiène liée à l'obligation d'encoder sa plaque d'immatriculation à l'horodateur et donc favorable à la propagation du virus. L'Échevin a assuré que le clavier des horodateurs était désinfecté régulièrement par les services communaux. Du côté de la majorité, Michel Cohen (MR) a attiré l'attention de Thibaud Wyngaard sur le fait que beaucoup de citoyens n'étaient pas au courant de cette demi-heure gratuite. Au même titre que les alternatives existantes pour le paiement du stationnement, l'Échevin a indiqué que l'information relative à la demi-heure gratuite avait largement été diffusée sur les canaux de communication de la Commune. Point approuvé à l'unanimité.

Propriétés communales - Rue de Verrewinkel - Construction d'une passerelle cyclo-pédestre parallèle au pont routier et enjambant la ligne de chemin de fer numéro 26 - Approbation du principe, des conditions et du projet de convention avec le propriétaire-gestionnaire

Du côté de l'opposition, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) a souhaité savoir si le financement de l'ouvrage était toujours bien pris en charge par Beliris. Jonathan Biermann, Échevin des Propriétés Communales (MR) a confirmé que Beliris intervenait à hauteur d'un montant total de 1.100.000 € pour ce projet et le projet de passerelle à la gare de Calevoet. Thibaud Wyngaard, Échevin des Travaux (Ecolo), qui assure la mise en œuvre du projet et du dossier, a indiqué que l'entrepreneur avait été désigné et que les travaux allaient pouvoir démarrer fin 2020 ou début 2021. Après que Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a demandé des explications sur l'évolution du dossier relatif à la passerelle de Calevoet qui deviendrait plutôt un tunnel sous voies, Emmanuel De Bock a voulu s'assurer que les montants prévus par Beliris pour ces deux projets allaient bien être versés à la Commune ou si celle-ci devra financer sur fonds propres tout ou une partie des deux passerelles. Thibaud Wyngaard a confirmé que les fonds obtenus allaient servir essentiellement et quasi exclusivement pour la passerelle de Verrewinkel. *"Pour ce qui est de Calevoet, il y a aussi un bureau d'études qui a été désigné pour travailler sur l'ensemble du périmètre. Et le travail de ce bureau est financé par la STIB et la Région dans le cadre d'une convention. Et pour le passage sous voies, nous espérons obtenir de la Région un subventionnement total ou partiel"*. Point approuvé à l'unanimité.

Règlement chèques commerces locaux

Les chèques commerces locaux ont été mis en place pour stimuler la consommation locale. Si l'initiative a été accueillie favorablement tant par la majorité que l'opposition, elle a toutefois suscité quelques réactions. Du côté de l'opposition, Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a suggéré que les résultats de cette opération soient évalués a posteriori tout en veillant à ce qu'il y ait une bonne information auprès des commerçants sur les critères à remplir pour profiter de ces chèques. Valentine Delwart a confirmé qu'une évaluation serait menée afin de déterminer dans quelle mesure le budget et le dispositif mis en place correspondent réellement aux besoins des uns et des autres, et les adapter le cas échéant. Toujours côté Uccle En Avant, Hans Van de Cauter a souhaité savoir comment il était possible de se procurer ces chèques. Valentine Delwart a indiqué que ces chèques pouvaient être commandés par téléphone, par e-mail ou sur place auprès du Service Économie & Commerce. Pour Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI), cette mesure peut parfois poser des questions en termes de discrimination positive à partir du moment où elle ne s'applique qu'à certains commerçants. *"Même s'il y a bien une grille objectivée par rapport à des exigences en matière de durabilité et d'environnement, il y a aussi une question de territoire. Par ailleurs, des commerçants pourraient avoir une démarche à l'encontre de la Commune pour suspendre le projet car ils ne peuvent pas remplir tous les critères"*. Valentine Delwart a rétorqué qu'il n'y avait pas de discrimination, la convention étant proposée à tous les commerces avec cinq conditions à respecter qui ne sont pas très contraignantes. *"Notre but est d'être dans une logique ouverte à tous. Via un formulaire, nous demandons simplement aux commerçants par rapport à la réalité de leur commerce de nous dire ce qu'ils font ou pourraient faire. Il ne s'agit en aucun cas de les contraindre. Le but étant de valoriser ceux qui peuvent le faire"*. L'Échevin François Lambert-Limbosch (Ecolo) a tenu à souligner le fait que ce projet avait réussi à réunir les intérêts économiques et écologiques pour arriver à une recette qui sera au goût des commerçants et du public ucclóis. Côté majorité, Diane Culer (Cheffe de groupe MR) a trouvé que cette initiative répond aux préoccupations des commerçants et permet aux entreprises de remercier leur personnel de manière originale. *"Le chèque sera non seulement acheté par des commerçants ucclóis mais aussi réinjecté dans l'économie ucclóis"*. Pierrot Desmet (Chef de groupe Ecolo) a, quant à lui, qualifié ce projet comme étant une très belle avancée pour soutenir les commerces. Point approuvé à l'unanimité.